Collectivité Territoriale de CORSE
Cullettività Territuriale di CORSICA

Dossier de presse

Agenda Corse 21 / Corsica Vint'Unu

MEGLIU INSEME
CORSICA 21

Salle des délibérations de
l'Assemblée de Corse

20 Novembre à 9h

Collectivité Territoriale de CORSE
Cullettività Territuriale di CORSICA
Office de l'Environnement de la Corse
Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Directrice de la Communication OEC
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

« Le Développement Durable c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »

Définition du Développement Durable - Rapport Brundtland 1987

Avant propos

Nous sommes heureux de vous présenter la démarche Agenda 21 Territorial mise en œuvre par la C.T.C.

Ce projet a pour ambition de construire, pour notre territoire, nos réponses locales aux enjeux globaux que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement, le bien-être de la population et le développement économique respectueux de l'Homme et de la planète.

Notre volonté est d'associer largement à ce projet tous les Corses : habitants, entreprises, associations, collectivités locales afin de transcrire dans un programme d'action une volonté partagée du Développement Durable.

Rende più forte a nostra azzione à prò di u Sviluppu à Longu andà in Corsica tocca à a nostra respunsabilità cumuna di citatini di u mondu.

Dominique Bucchini	Paul Giacobbi	Pierre Ghionga
Président de l'Assemblée de Corse	Président du Conseil Exécutif de Corse	Conseiller exécutif en charge de l'Agenda 21 Président de l'OEC

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

1. La réunion de lancement le 20 novembre 2014 à l'Assemblée de Corse

Cette première réunion a vocation à réunir les parties prenantes de l'Agenda 21 territorial. Elle a une place importante dans la stratégie de concertation qui sera le fil conducteur tout au long du processus.

Objectif	Faire partager aux partenaires régionaux de la CTC la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 territorial afin qu'ils se l'approprient et en deviennent des acteurs impliqués
Durée	1 journée
Participants	Elus ; Services internes concernés de la CTC et de ses Offices et Agences ; Partenaires régionaux ; Membres du groupement.

L'ordre du jour :

Objectif	Faire partager à l'ensemble des partenaires régionaux de la CTC une vision commune de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 territorial afin que chacun puisse se l'approprier et en devienne un acteur engagé.
9h - 9h 45	Accueil des participants
9h 15 - 9h 45	Conférence de presse de MM. Paul Giacobbi et Pierre Ghionga
9h 45 – 10h 15	Discours d'introduction par Monsieur Paul Giacobbi : la vision du Développement Durable et ses enjeux pour la Corse
10h 15 – 10h 30	Intervention de Monsieur Pierre Ghionga relative à l'expérimentation menée en Corse de 2011 à 2013 par l'OEC
10h 30 – 13h 00	Table ronde des grands témoins de la phase expérimentale qui apporteront leurs témoignage : • Agendas micro-régionaux : organisation, premiers bilans, acquis principaux • Emploi et la formation aux métiers de l'Économie Verte • Stratégie de communication • Bonnes pratiques de développement durable • Gestion des déchets • Tourisme durable en Corse
13h - 14h	Buffet
14h – 15h	Présentation de la démarche pour la stratégie territoriale « Agenda Corse 21/Corsica 21 »
15h - 16h	Constitution et réunion des 6 ateliers de travail qui seront chargés de procéder à l'évaluation participative de l'expérimentation menée par l'OEC : **1**. Communication, bonnes pratiques, Observatoire Développement Durable **2**. Métiers et formations de l'Economie verte **3**. Agendas 21 micro régionaux – évaluation de la démarche **4**. Agendas 21 micro régionaux – évaluation des résultats ... et de réfléchir à la mise en place des deux nouveaux dispositifs : **5**. Eco-socio conditionnalité des aides **6**. Management Environnemental
16h	Installation du Comité de Pilotage de la démarche par Monsieur le Président de l'OEC en présence de Monsieur le Président du conseil exécutif.
16h30	Clôture de la séance par Monsieur le Président du conseil exécutif.

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

2. Evaluation partagée

La période 2011-2013 a été une phase d'expérimentation menée sur une grande échelle. Elle nous a permis d'imaginer un dispositif adapté à notre territoire et d'engager, en coopération avec des collectivités locales volontaires, de nombreuses actions participatives dans les domaines du Développement Durable en particulier sur les questions de l'Economie Verte et des Agendas 21.

Avant d'engager l'Agenda 21 territorial, Corsica Vint'Unu, il est apparu nécessaire de réaliser une évaluation approfondie de notre modèle expérimental. Nous devons préalablement prendre le temps de nous interroger de manière fine sur l'efficience, au regard des objectifs initiaux, du dispositif mis en œuvre. Nous aborderons de manière ouverte les questions de la méthode d'action, de la cohérence entre les opérations inscrites et les moyens mobilisés, les impacts sur les territoires des travaux engagés…

Pour chacune des thématiques retenues :

a) Communication, bonnes pratiques (Observatoire Développement Durable)
b) Métiers et formations de l'Économie Verte
c) Agendas 21 micro régionaux – évaluation de la démarche
d) Agendas 21 micro régionaux – évaluation des résultats
e) Eco-socio conditionnalité des aides
f) Management environnemental

L'évaluation sera structurée autour d'une méthode identique :

1. Élaboration d'un référentiel d'évaluation partagée.
2. Présentation aux groupes de travail des principaux objectifs et résultats de la phase d'expérimentation
3. Tenue de 3 ateliers de travail constitués à l'issue de la réunion plénière de lancement. Celles-ci auront pour objectifs essentiels de : valider le référentiel d'évaluation ; mettre en évidence des pistes d'amélioration pour corriger, adapter, modifier et amplifier les acquis de la phase précédente ; proposer une vision prospective.
4. Formulation de propositions qui seront soumises au comité de pilotage.

Les ateliers seront réunis dans le cours du 1er trimestre 2015.

Afin de ne pas perdre la dynamique acquise durant la phase précédente, de s'appuyer sur elle pour la partager et l'amplifier nous serons extrêmement attentifs à préserver la vigueur de la participation citoyenne qui a accompagné la démarche expérimentale.

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

3. Stratégie régionale de Développement Durable

Sur la base des travaux d'évaluation et de prospective, le comité de pilotage aura à se prononcer à l'automne 2015 sur un document stratégique qui présentera, dans le cadre des compétences et prérogatives de la Collectivité Territoriale de Corse, sa stratégie globale de Développement Durable et en particulier la déclinaison de celle-ci sur les 6 grandes thématiques mises en avant durant toute la période de la démarche.

La stratégie globale sera présentée aux partenaires de la Collectivité Territoriale de Corse lors d'une réunion plénière qui clôturera la phase de réflexion et d'élaboration de la stratégie, ouvrira la phase de déploiement sur l'ensemble de l'île de la politique de Développement Durable de la Corse.

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

Sommaire

I. Qu'est ce qu'un Agenda 21 ? 6

II. Quelles sont ses finalités ? 6

III. Le temps de la réflexion et de l'expérimentation 2011 -2013 6
III.1. Des bonnes pratiques recensées 7
III.2. Des Agendas-micro-régionaux opérationnels 8
III.3. La formation 9
III.4. Une politique de communication innovante 10

IV. Le temps de l'élaboration de l'Agenda 21 territorial : Corsica 21 12
IV.1. Pourquoi un Agenda 21 territorial ? 12
IV.2. Les résultats attendus 12
IV.3. Le plan d'actions 12

Annexe 1. Memo sur le Management Environnemental 13
Qu'est-ce que le Management Environnemental ? 13
Les objectifs de la CTC dans le domaine 13

Annexe 2. Memo sur l'éco-socio conditionnalité des aides 14
Qu'est-ce que l'éco-socio conditionnalité des aides ? 14
Les objectifs de la CTC dans le domaine 14

Annexe 3. Memo sur l'Économie Verte 15
Qu'est-ce que l'Économie Verte ? 15
Les objectifs de la CTC dans le domaine 15

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

I. Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

« AGENDA » pour programme et " 21 " pour 21ème siècle.

Né en 1992 au Sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 est l'outil des collectivités locales pour : *afficher leurs intentions, structurer, organiser et programmer leurs actions en matière de Développement Durable.*

II. Quelles sont ses finalités ?

Il s'agit de construire une nouvelle approche du développement des territoires afin de contribuer à :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.
- Conserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources.
- Favoriser l'épanouissement des êtres humains.
- Susciter la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.
- Développer les modes de production et de consommation responsables.

III. Le temps de la réflexion et de l'expérimentation 2011 -2013

Cadre contractuel	Fin 2010, 2 faits majeurs sont intervenus : • la signature le 07/10/10 de la convention du Grenelle de l'Environnement Territorialisé entre le Président de l'Exécutif et le Préfet de Région définissant les objectifs, les termes d'un partenariat élargi et permettant l'attribution de moyens financiers spécifiques pour entamer une expérimentation adaptée aux spécificités de la Corse. • la désignation de la Corse comme pilote expérimental du plan de mobilisation national des filières et des territoires visant le développement des métiers de l'« Economie verte ». Celle-ci s'est traduite par la signature le 9 décembre 2010 de la convention entre la Commissaire Générale au Développement Durable et le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse qui a notamment installé un Comité de Suivi doté d'une gouvernance à cinq membres (Etat, élus, chambres consulaires, syndicats et associations représentatives) et d'une sous-commission Agenda 21.
2011	• Lors de sa séance du 28 juillet, l'Assemblée de Corse a décidé d'engager la réalisation de l'Agenda Corse 21/ Corsica Vint'Unu et, ainsi, d'intégrer le Développement Durable dans les politiques publiques menées par la Collectivité Territoriale afin d'apporter à l'échelle du territoire une réponse complète et cohérente aux défis d'un développement économique équilibré, (ré)concilié avec l'environnement et le progrès. social.

Contact : Joëlle BORROMEÏ
Tél : 04 95 45 04 12 - 06 21 01 55 85
borromei@oec.fr

Ainsi, la période 2011-2013 a permis d'engager une phase d'expérimentation approfondie qui a abouti à la définition d'une méthode adaptée à notre territoire et ses habitants et à la réalisation de nombreuses actions concrètes.
La Collectivité Territoriale de Corse, par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse, a mis en place une politique dynamique qui s'est articulée autour de 4 axes :

- **Connaître, Comprendre, Comparer, Capitaliser** : en recensant les meilleures démarches de Développement Durable et Économie Verte réalisées par des collectivités locales, des entreprises, des associations au niveau européen, national et local. Le but est de tirer le meilleur parti de ces expériences et d'en faire profiter tous les acteurs de notre territoire.
- **Expérimenter, Agir, Rassembler** en engageant quatre Agendas 21 micro-régionaux expérimentaux.
- **Transmettre, Former, Développer** en établissant un diagnostic des métiers, des besoins et des formations existantes dans le domaine de l'Économie Verte et en proposant, au profit des acteurs économiques, sociaux et territoriaux engagés dans l'Economie Verte, des axes de formation renouvelés.
- **Partager, Diffuser, Sensibiliser** par la mise en place d'un plan de communication régional dédié au Développement Durable et à l'Économie Verte visant à impliquer les citoyens, les faire participer et valoriser les actions mises en œuvre.

L'ensemble de la démarche s'est, comme il se doit en la matière, inscrit dans une logique transversale et participative où, citoyens, élus, consulaires, représentants associatifs… ont échangé, réfléchi, inventé, conçu des projets, élaboré des actions communes.

Les résultats ont été à la hauteur des espérances…

III.1. Des bonnes pratiques recensées

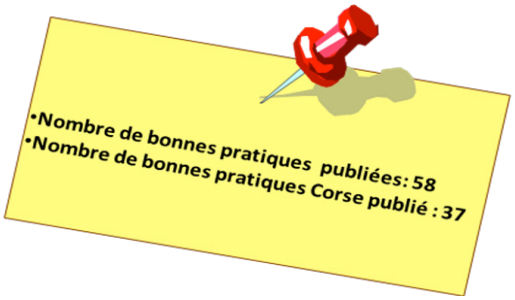

Au niveau européen, national ou local, de nombreux acteurs privés et publics se sont engagés dans des démarches de Développement Durable et d'Économie Verte. Ils ont imaginé, et mis en œuvre des projets qui aujourd'hui sont opérationnels et qui peuvent nous inspirer dans nos propres buts.

C'est pour cela que l'Office de l'Environnement de la Corse a souhaité recenser les meilleures démarches de Développement Durable et d'Économie Verte menées sur des territoires comparables à la Corse, les évaluer au travers de leur caractère innovant, concret, exemplaire et reproductible, les intégrer dans une base de données et les publier sur son site Internet dédié au Développement Durable.

Evolutif et collaboratif, le système mis en œuvre, permet d'enrichir au fil de l'eau la base de données. Les porteurs de « Bonnes Pratiques » ont ainsi la possibilité de poster directement leurs expériences en se connectant tout simplement à l'adresse :

http://www.oddc.fr/Accueil_bonnes_pratiques_page_105_4,197.htm

Une fois connecté, ils peuvent créer un compte utilisateur, puis, le compte validé, il est possible de créer ses fiches en remplissant le formulaire proposé.
Par ce travail collaboratif, nous souhaitons contribuer à diffuser le plus largement ces réalisations exemplaires pour en favoriser l'appropriation afin qu'elles puissent, in fine, inspirer le plus grand nombre d'acteurs locaux possibles.

III.2. Des Agendas-micro-régionaux opérationnels

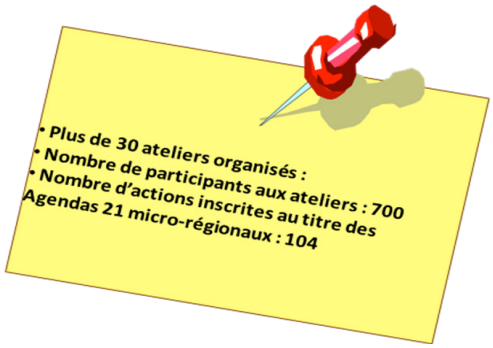

4 démarches d'Agendas 21 micro régionaux ont été accompagnées, autour des 5 enjeux prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement Durable : **Lutte contre le changement climatique, Préservation de la biodiversité, Épanouissement des êtres humains, Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, Production et consommation responsables**.

Dans le cadre de ces grands enjeux, la démarche visait à produire, sur chacun des territoires concernés, un plan d'actions concret et finançable dans 6 domaines d'interventions prioritaires : énergie, déplacements/transports, déchets, habitat durable, biodiversité, et un domaine au choix de la collectivité (patrimoine, culture, eau…)

Le Pays de Balagne, la commune de Bonifacio, la Communauté de Communes du Centre Corse et le Syndicat intercommunal de la plaine du Fium'orbu (en partenariat avec la communauté de communes du Fium'orbu, de l'Oriente et la commune de Solaro) ont été les premières collectivités à bénéficier de ce dispositif.

La démarche s'est organisée en 3 phases :

- Le diagnostic ciblé autour des 6 thèmes d'interventions : afin de cerner de manière précise les points forts et les points faibles du territoire.
- Les orientations stratégiques : pour affirmer la vision du territoire et ses objectifs sur les 6 thèmes prioritaires.
- Le programme d'actions : pour concrétiser les orientations stratégiques dans un plan d'action territorial.

Toutes les phases de l'opération se sont construites au sein d'ateliers thématiques et participatifs où les parties prenantes ont pu se rencontrer, échanger, partager, proposer...

Outre les résultats concrets obtenus, le processus a permis :

- la mise en place d'une méthodologie Agenda 21 reproductible, adaptée aux communes et aux intercommunalités corses,
- ainsi que le développement d'un certain nombre d'outils comme une plateforme numérique collaborative, un bloc marque valorisant la démarche, des fiches de bonnes pratiques….

Les ateliers thématiques ont réuni de nombreux participants

Balagne
Bonifacio
Fium'orbu
Centre Corse

III.3. La formation

La réflexion sur les métiers, les formations et l'emploi a également été un point fondamental de la démarche entreprise. Plusieurs objectifs principaux ont été posés :

- Établir un diagnostic des métiers et besoins de formations en lien avec le Développement Durable et l'Économie Verte
- Envisager les formations qui permettent de répondre aux enjeux de l'Économie Verte et des publics cibles.
- Envisager les modes de communication les plus adaptés pour promouvoir les métiers, les débouchés professionnels, les cursus de formation.

L'analyse a été menée au travers du prisme de plusieurs groupes de travail représentatifs du tissu économique de la Corse. OPCA, Syndicats professionnels, CCI…, services de l'Etat et des collectivités territoriales, entrepreneurs, organes de l'économie solidaire, représentants de la société civile se sont largement et utilement exprimés au sein de cinq ateliers :

- BTP, énergie, transports, déchets
- Collectivités locales
- Economie Sociale et Solidaire
- Agriculture et pêche
- Tourisme

III.4. Une politique de communication innovante

L'adhésion sociale est un principe clé du Développement Durable. Dans ce but, il faut, d'une part, donner à chacun la possibilité de s'exprimer et, d'autre part, sensibiliser le public le plus large. Ainsi, l'Office de l'Environnement de la Corse a mis en place une stratégie de communication innovante :

- Création d'une « Marque» spécifique dédiée à l'Agenda 21. Elle est composée d'un slogan « **Megliu Inseme** » et d'un logo spécifique. Le choix du slogan a pour but de figurer une dynamique de progrès collectif. Le Développement Durable nous amène vers du « mieux» et chacun à son niveau est concerné tant sur le plan individuel que collectif «ensemble». Le logo annonce également la stratégie de Développement Durable :

MEGLIU INSEME
Développement Durable
Sviluppu à long'andà

- Création d'affiches interactives (le QR code, en bas à droite, activable à partir de son téléphone mobile renvoie vers le site Internet dédié à la démarche) qui annoncent les réunions mises en place tout au long du processus :

- Création d'un espace collaboratif http://agenda21.oddc.fr/ accessible à tous les acteurs privés et publics qui souhaitent s'engager dans la démarche Agenda 21 de leur territoire. Chacun peut ainsi poster des projets, idées, interventions, connaître la date des futurs ateliers terrains, l'actualité du projet…
- Mise en place d'un outil d'édition de news-letters à destination des partenaires et acteurs de l'Agenda 21

IV. Le temps de l'élaboration de l'Agenda 21 territorial : Corsica 21

Forts de ces acquis, nous entamons à présent une nouvelle phase, celle de construire l'Agenda 21 territorial : **Corsica Vint'Unu**

IV.1. Pourquoi un Agenda 21 territorial ?

Corsica Vint'Unu va nous permettre, de manière partagée, de poser une stratégie de Développement Durable sur l'ensemble de l'île, avec pour buts majeurs de :

- Renforcer l'attractivité de la Corse, dans un territoire cherchant à concilier la préservation d'un environnement de qualité, le respect des hommes et leur épanouissement avec le dynamisme de son économie.
- Impulser une dynamique à l'échelle de toute la Corse, afin que les citoyens, les collectivités, les acteurs associatifs, les entreprises agissent ensemble afin de renforcer la mise en synergie de leurs actions.

IV.2. Les résultats attendus

Dans cette perspective, la Collectivité Territoriale de Corse, par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse, engage sur la période fin 2014/2015 une démarche qui débouchera sur les résultats suivants :

- Valider et faire approprier par les partenaires régionaux de la CTC l'expérimentation conduite antérieurement par l'OEC (Partie I du dossier de presse).
- Expérimenter, dans le fonctionnement interne des services de la CTC, de ses agences et offices, deux nouveaux leviers d'action innovants : l'éco-socio conditionnalité des aides et le Management Environnemental.
- Proposer, dans le cadre des compétences et prérogatives régionales, une stratégie de Développement Durable à l'échelle du territoire.

IV.3. Le plan d'actions

Le plan d'actions est structuré autour de 3 grands rendez vous :

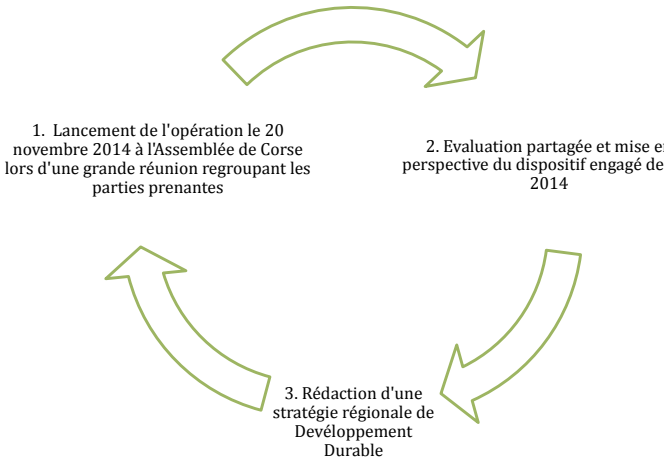

Annexe 1. Memo sur le Management Environnemental

Qu'est-ce que le Management Environnemental ?

Le Management Environnemental, aussi appelé gestion environnementale, ou éco-management, désigne les méthodes de gestion d'une organisation (collectivité territoriale, entreprise, service…) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

Les objectifs de la CTC dans le domaine

Chaque organisation, chaque individu a la possibilité d'agir en faveur de son environnement. La Collectivité Territoriale de Corse, des Offices et Agences ont engagé depuis quelques années des actions d'éco-management.
Nous souhaitons, dans le cadre de cette démarche, approfondir, harmoniser, amplifier notre action dans ce domaine. Nous souhaitons à cet égard notamment :

- **Faire tendre les services de la collectivité vers l'excellence environnementale.**
- **Réduire l'impact environnemental de l'activité des services.**
- **Accompagner chaque structure à élaborer son rapport de bilan environnemental.**

Nous allons recueillir les pratiques environnementales mises en œuvre par les services, les évaluer et les comparer. Un bilan sera dressé qui mettra en exergue les « points forts » et « points d'amélioration ».

C'est sur cette base que sera construit le plan d'action pour l'ensemble de la Collectivité Territoriale de Corse, ses offices et agences. Une stratégie générale et des fiches action, permettront d'afficher le sens, de planifier la démarche dans toutes ses composantes : tâches, acteurs, responsables, délais, moyens, objectifs attendus, indicateurs de performance.

Annexe 2. Memo sur l'éco-socio conditionnalité des aides

Qu'est-ce que l'éco-socio conditionnalité des aides ?

L'éco-socio conditionnalité des aides est un dispositif global qui vise à fixer des conditions d'éligibilité des aides publiques envers les maîtres d'ouvrage afin que ces derniers s'appuient, dès la conception de leur projet, sur le tryptique qui compose le Développement Durable (développement économique, préservation de l'environnement, cohésion et inclusion sociale).

Les objectifs de la CTC dans le domaine

La démarche ne vise pas à orienter les maîtres d'ouvrage vers des solutions « clé en main » ou à complexifier les modalités d'instruction des dossiers mais à susciter une approche qui intègre les principes de Développement Durable que la collectivité juge essentiels pour préserver notre patrimoine commun. A ce titre, notre démarche comporte 3 objectifs principaux :

- Inciter les bénéficiaires des aides à intégrer dans leurs projets différentes composantes du Développement Durable.
- Construire une procédure simple n'ajoutant pas à la complexité administrative.
- Accompagner les services instructeurs dans l'appropriation des modalités de mise en œuvre de cette procédure.

La démarche que nous allons engager va être pragmatique, graduelle et partagée. Dans un premier temps il va s'agir de définir d'une part les priorités de la région en matière d'éco-socio conditionnalité (par exemple : Energie, Déplacements/Transports, Habitat, Déchets, Biodiversité, Patrimoine) et d'autre part le périmètre de l'éco-socio conditionnalité (nature des dépenses, types de bénéficiaires, territoires expérimentaux). Dans un deuxième temps nous traduirons ces priorités en critères permettant d'accompagner les porteurs de projet et analyser en toute équité les demandes d'aides.

Tout au long de ce processus nous nourrirons notre réflexion des expériences acquises dans ce domaine par d'autres territoires comparables. Nous identifierons les facteurs bloquants qui pourraient apparaître. Nous serons également attentifs, lors de la mise en œuvre de la procédure, à accompagner tous les pétitionnaires par la rédaction d'un guide de l'éco-socio conditionnalité et une large information.

Annexe 3. Memo sur l'Economie Verte

Qu'est-ce que l'Economie verte ?

Il s'agit d'une économie qui, à long terme, utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et :

- Émet beaucoup moins de gaz à effet de serre,
- Privilégie les écotechnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins,
- Pratique la production et la consommation responsable, pense les productions en termes de cycle de vie, où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable,
- Protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité,
- Met les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social,
- Promeut la participation de chacun à la décision et s'enrichit de la différence,
- Respecte les cultures, les patrimoines,
- Évalue les effets des décisions sur les générations futures.

Les objectifs de la CTC dans le domaine

La Corse a été désignée comme pilote expérimental du plan de mobilisation national des filières et des territoires visant le développement des métiers de l'« Economie verte ». Cette désignation s'est traduite par la signature le 9 décembre 2010 d'une convention entre la Commissaire Générale au Développement Durable et le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse qui a notamment installé un Comité de Suivi doté d'une gouvernance à cinq membres (Etat, élus, chambres consulaires, syndicats et associations représentatives) et d'une sous-commission Agenda 21.

Cette convention a notamment permis, dans une logique d'expérimentation, de structurer une démarche visant à :

- **Repérer** les meilleures démarches de Développement Durable et d'Economie verte entreprises par des collectivités locales, des entreprises, des associations au niveau local, national et européen pour les intégrer à nos réflexions,
- **Construire**, grâce à l'expérimentation, une démarche d'Agendas 21 adaptée aux spécificités de la Corse tant au niveau micro-régional que régional,
- **Etablir** un diagnostic des métiers, des besoins et des formations existantes dans le domaine du Développement Durable et proposer un plan de formation renouvelée dédié à l'Economie verte,
- **Partager** par la mise en place d'un plan de communication régional dédié au Développement Durable et à l'Economie Verte .